

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1446

présenté par

M. Jumel, M. Wulfranc, M. Chassaing, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,
M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l'alinéa 30, substituer à la dernière occurrence du mot :

« ou »,

le mot :

« et ».

II. – En conséquence, compléter la même phrase du même alinéa par les mots :

« et en covisibilité des implantations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exiger que toute modification du document d'orientation et d'objectifs du SCOT visant à identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production ou de stockage d'énergies renouvelables, soit réalisée uniquement sur proposition et avis conformes des communes d'implantations et celles en covisibilité de ces implantations.